

37^e Conférence Internationale des Commissaires à la Protection des Données et de la Vie Privée

Amsterdam, 26 octobre 2015

Résolution sur l'orientation stratégique de la Conférence (2016-2018)

Rappelant que :

- a. La 33^e Conférence a adopté les règles et les procédures qui anticipaient la session fermée définissant « l'orientation stratégique » de la Conférence¹ ;
- b. La session fermée constitue le noyau de la Conférence et elle fournit à tous les membres la possibilité de participer à la définition des priorités stratégiques de la Conférence ;
- c. La 35^e Conférence a adopté un Plan stratégique initial pour les années 2014 et 2015² ;
- d. La 35^e Conférence a établi un groupe de travail sur le Plan stratégique à préparer, en étroite relation avec le Comité exécutif, un ensemble révisé de priorités stratégiques et un plan d'action pour 2016³.

La 37^e Conférence Internationale des Commissaires à la Protection des Données et de la Vie Privée décide de :

1. Adopter le Plan triennal stratégique (2016-2018) figurant à l'annexe et commençant à partir de 2016.
2. Amener le Comité exécutif au moment opportun à examiner les priorités stratégiques de la Conférence et de préparer, pour examen lors de la 40^e conférence, un ensemble révisé de priorités stratégiques et un plan d'action pour 2019.
3. Autoriser le Comité exécutif à convoquer des groupes de travail temporaires afin d'aider à la mise en œuvre de tout ou partie du plan ou à sa révision.

¹ Voir *Conference's rules and procedures*, clause 2.1(i).

² Voir *Conference Mission and Vision and Strategic Plan*.

³ Voir *Resolution on Conference's Strategic Direction, 2013*.

Annexe : Plan stratégique de la Conférence 2016-2018

Partie A: la mission de la Conférence

La vision:

Un environnement dans lequel les autorités de protection des données et de la vie privée à travers le monde sont en mesure d'agir efficacement pour d'accomplir leurs mandats, aussi bien individuellement que collectivement, grâce à la diffusion des connaissances et des connexions de soutien.

La mission:

La Conférence vise à :

- Être un forum mondial exceptionnel consacré aux autorités de protection des données de la vie privée.
- Diffuser les connaissances et de fournir une assistance pratique pour aider les autorités à accomplir plus efficacement leurs mandats.
- Faire preuve de leadership au niveau international en matière de protection des données et de la vie privée.
- Connecter et soutenir les efforts aux niveaux national et régional et dans d'autres forums internationaux afin de permettre aux autorités de mieux protéger et promouvoir la vie privée et la protection des données.

Partie B: les priorités du Plan stratégique 2016-2018

Pour la période 2016-2018 les priorités stratégiques de la Conférence comprennent:

- A. Renforcer notre réseau, travailler avec des partenaires.
- B. Faire progresser la vie privée à l'échelle mondiale dans l'ère numérique.
- C. Renforcer les capacités de la Conférence.
- D. Auditer notre efficacité.

Partie C: le Plan d'action 2016-2018

Les objectifs pour la période 2016-2018 seront de soutenir les priorités stratégiques:

- A. Renforcer notre réseau, travailler avec des partenaires**
 - a. Améliorer les dispositifs d'observation afin d'assurer que nous ayons deux façons⁴ effectives de connexion entre les organisations internationales et la Conférence.
 - b. Développer des liens avec les réseaux impliqués dans la protection des données et à la vie privée dans les situations transfrontières.

⁴ Par « deux façons » on fait référence à la participation des organisations internationales en tant qu'observateurs avant la session fermée de la Conférence et à la participation des conférenciers délégués aux réunions fermées des organisations internationales.

- c. Examiner de quelles façons la Conférence et les Forums régionaux des Autorités de protection des données peuvent se connecter au mieux et s'enrichir mutuellement.
- d. Développer de nouvelles et meilleures façons de collaborer afin de développer et partager les résultats en matière d'éducation et de recherche.

B. *Faire progresser la vie privée à l'échelle mondiale dans l'ère numérique*

- a. Le cas échéant d'offrir des conseils et de fournir une assistance au Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la vie privée.
- b. Développer des approches et des outils communs pour la protection des données et de la vie privée.

C. *Renforcer les capacités de la Conférence*

- a. Compléter ou construire sur la base des travaux du groupe de travail sur la direction stratégique, par exemple, mettre en œuvre un régime de financement du secrétariat.

D. *Auditer notre efficacité*

- a. Revoir les résolutions adoptées depuis 2003 afin de mieux comprendre si les résolutions ont été efficaces à ce jour et pour identifier les possibles améliorations.
- b. Développer et exécuter un plan afin de rendre les résolutions de la Conférence plus efficaces.

Note explicative

Cette résolution propose à la Conférence d'adopter un nouveau Plan triennal stratégique (2016-2018) à poursuivre avant l'expiration du Plan biennal stratégique (2014 à 2015). Le Plan stratégique a été élaboré par le groupe de travail sur l'orientation stratégique et le Comité exécutif.

Le Plan comporte trois parties:

A. *La mission*

L'énoncé de la mission de la Conférence reste inchangé par rapport à la déclaration adoptée en 2013.

Il comporte deux parties:

- La vision - une description de l'état des affaires que nous espérons atteindre.
- La mission - une déclaration de la justification de la Conférence, applicable dès maintenant ainsi que dans l'avenir; la mission est le moyen de réaliser avec succès la vision.

Bien que la Conférence soit libre de réviser la mission à tout moment, elle devrait rester inchangée pour les années à venir.

B. Les priorités stratégiques

La proposition a pour objectif de définir plusieurs priorités de haut niveau. Cela permettra des actions ciblées et plus efficaces.

Plusieurs priorités sont dirigées vers la révision et le perfectionnement de la Conférence et de renforcer sa capacité d'action. En plus de ces priorités « tournées vers l'intérieur », le plan comprend également plusieurs priorités « tournées vers l'extérieur » afin de travailler avec des partenaires externes et d'influencer l'environnement externe.

Toutes les actions de la Conférence ne seront pas dirigées vers les priorités stratégiques identifiées. La Conférence continuera à participer aux activités ponctuelles proposées par les membres par le biais de résolutions, par les hôtes ou à l'initiative du Comité exécutif. Toutefois, les priorités stratégiques seront celles où une action soutenue est garantie.

C. Le Plan d'action.

Le Plan d'action définit des objectifs pratiques et réalisables dans un laps de temps nécessaire. Chaque action prend en charge une ou plusieurs orientations stratégiques. Le Comité exécutif peut convoquer un groupe de travail pour assister à certains aspects de la mise en œuvre.

Le Comité exécutif recommande un nouveau plan triennal stratégique qui remplacera le plan actuel.